



vivre les paysages

inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco

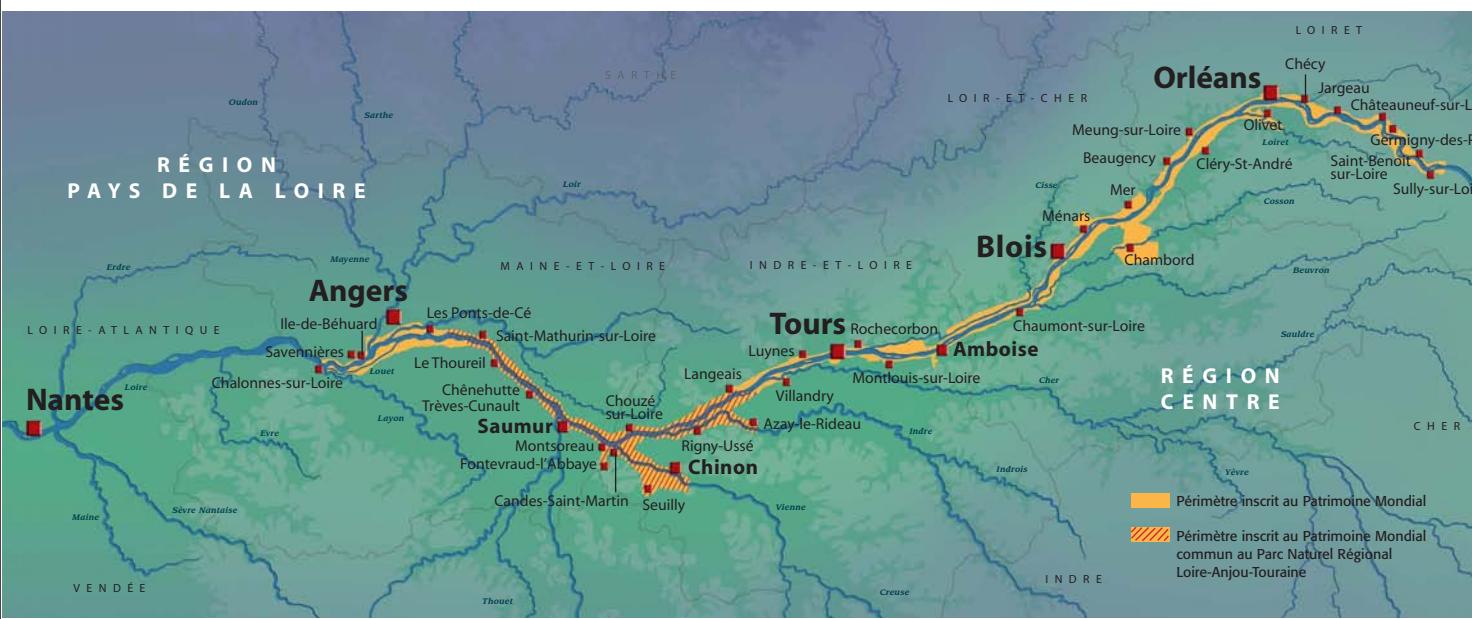
Le Val de Loire est considéré comme un «monument de nature et de culture»
relevant du génie créateur humain qui englobe, dans un même ensemble,
des patrimoines prestigieux et leurs territoires.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Val de Loire entre
Sully-sur-Loire et Chalonnes
site inscrit au patrimoine mondial en 2000



La Mission Val de Loire créée par les régions Centre et Pays de la Loire, avec le soutien de l'État, se mobilise pour les paysages du Val de Loire. Il s'agit de restaurer notre héritage et de soutenir l'excellence dans tous nos projets de développement.

Nous vous invitons à découvrir l'**identité paysagère de notre Val** et à réfléchir aux moyens d'en **préserver la qualité** : c'est une étape indispensable avant de se doter, ensemble, de règles de gestion de ce territoire d'exception, notre **patrimoine de demain**.

Le Président de la région Centre, Président de la Mission Val de Loire

Le Président de la région Pays de la Loire, Vice-président de la Mission Val de Loire

LE VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Le Val de Loire est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis novembre 2000 en tant que « **paysage culturel vivant** » de Sully-sur-Loire (45) à Chalonnes-sur-Loire (49).

Le Val de Loire s'est toujours renouvelé en préservant les patrimoines et les grands équilibres environnementaux. Aujourd'hui, l'**identité paysagère du site est menacée** par certaines formes de développement.

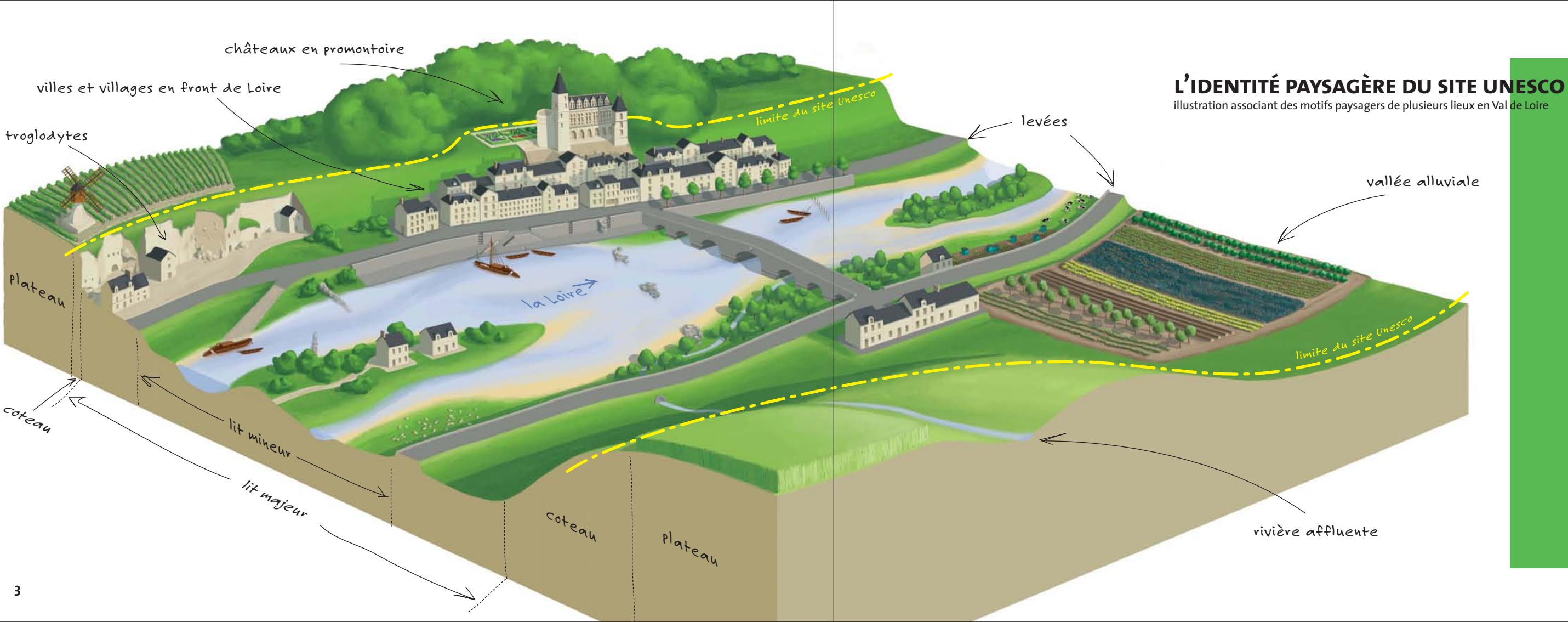
Qu'est-ce que l'identité paysagère reconnue « valeur universelle exceptionnelle » par l'Unesco ?
Comment la préserver ? Comment la mettre en valeur ? Comment la renouveler ?

Ces questions concernent chacun, habitant ou visiteur, en tant que citoyen, mais aussi en tant que responsable élu, acteur économique, bénévole associatif du Val de Loire.

L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE DU SITE UNESCO

Le « **paysage culturel** » correspond à une organisation spécifique du territoire :

- **un fleuve** et ses affluents dans une large vallée bordée par des coteaux,
- **des « fronts bâtis »** ouverts sur la Loire encadrés par des espaces agricoles et forestiers,
- **un grand paysage** avec des vues d'une rive à l'autre du fleuve, d'un coteau à l'autre du Val.



L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE DU SITE UNESCO

illustration associant des motifs paysagers de plusieurs lieux en Val de Loire



la lumière



le fleuve se perçoit par la lumière :
les brumes, les couleurs irisées...

le mouvement



la matière

le fleuve se perçoit par sa matière :
le sable, le gravier, les galets...

LE FLEUVE

La Loire a été aménagée pour la navigation et la prévention des crues. Les 600 km de **levées**, les **cales** et **quais** des ports témoignent d'une activité économique fluviale aujourd'hui disparue.

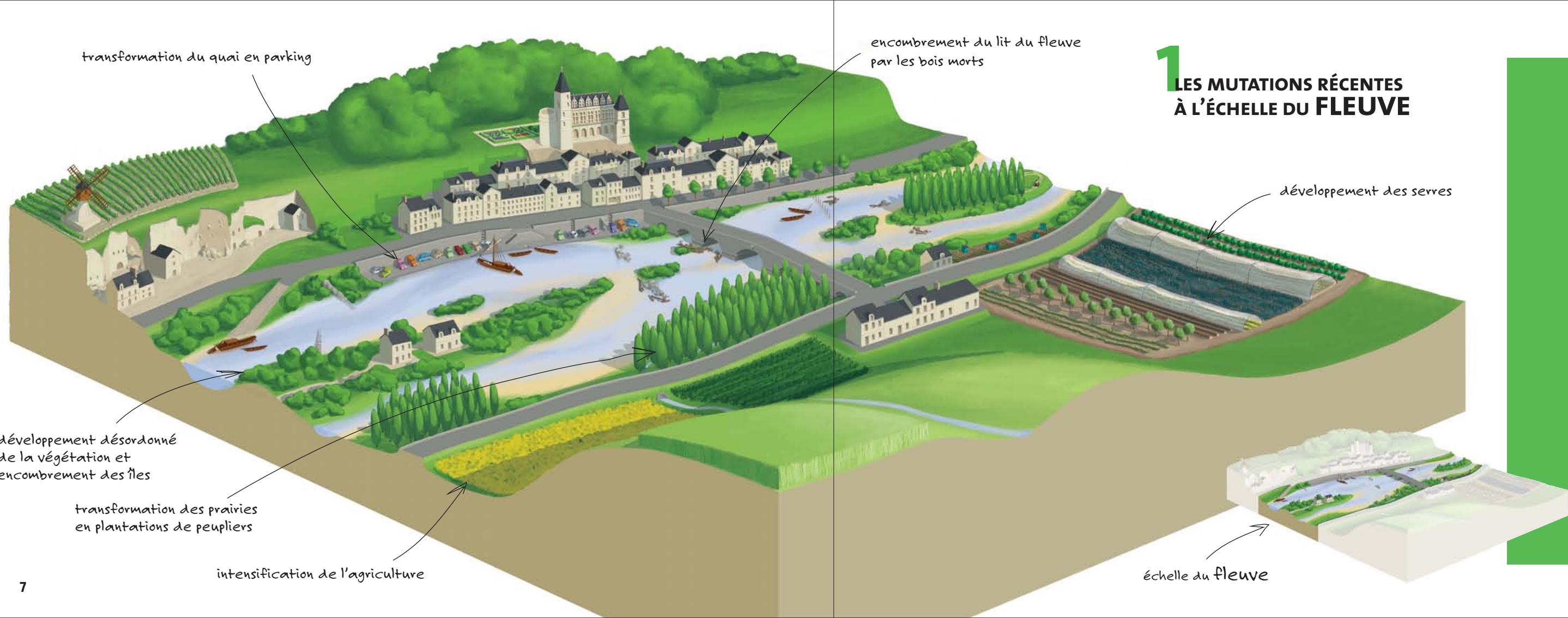
Le fleuve doit son aspect actuel aux **nombreuses îles**, la plupart inhabitées et refuges de la faune et la flore sauvages qui font du Val de Loire un **espace européen essentiel** en matière de biodiversité.

Au-delà du fleuve, de part et d'autre des levées, la vallée est composée de larges espaces de **prairies inondables** et de champs d'une **grande richesse agricole**.

LES MUTATIONS RÉCENTES

Les impacts de certaines formes de développement sur le paysage à l'échelle du fleuve sont :

- la **fermeture des vues** d'une rive à l'autre du fleuve,
- la **difficulté d'accès** aux berges de Loire,
- la **dégradation des quais** de Loire,
- la **disparition des haies et des prairies inondables**,
- et une **couverture des champs** par les serres.



la composition linéaire



la mise en scène



Le front bâti met en scène le site et son château, à partir du fleuve et de l'autre rive.



la multiplicité de plans



Le front bâti est organisé en plans horizontaux parallèles à la Loire.



LE FRONT BÂTI

Le Val de Loire est habité depuis la Préhistoire. Les lieux de traversée du fleuve (gués devenus ponts) et les points hauts d'observation protégés des crues sont les **sites des villes et des villages**.

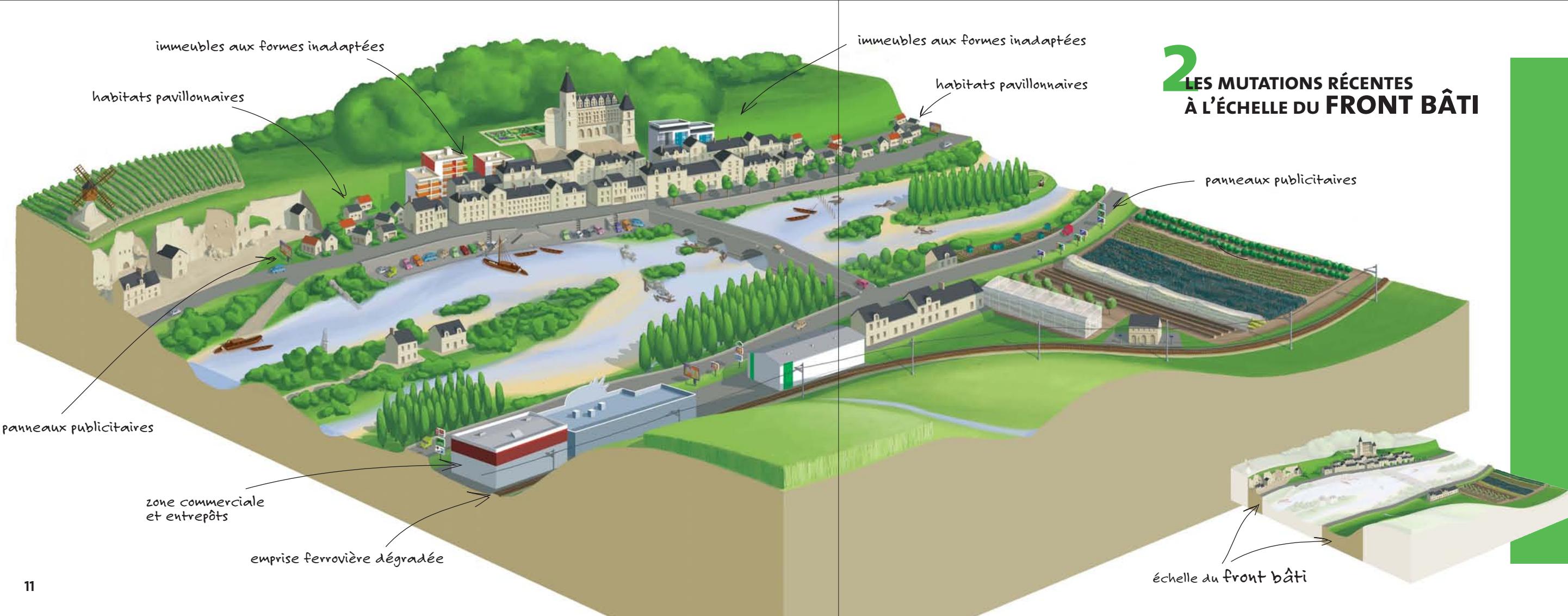
Ils présentent tous un « front bâti » ouvert sur le fleuve et marqué par un pont, des levées utilisées en chemins de halage, des quais, un habitat groupé autour de l'église et du port.

La présence du coteau renforce cette composition. Le bâti en pied de coteau succède à un habitat plus ancien, parfois troglodyte, creusé dans le tuffeau. Ce « front bâti » est **dominé par un château fort** devenue résidence de prestige à la Renaissance.

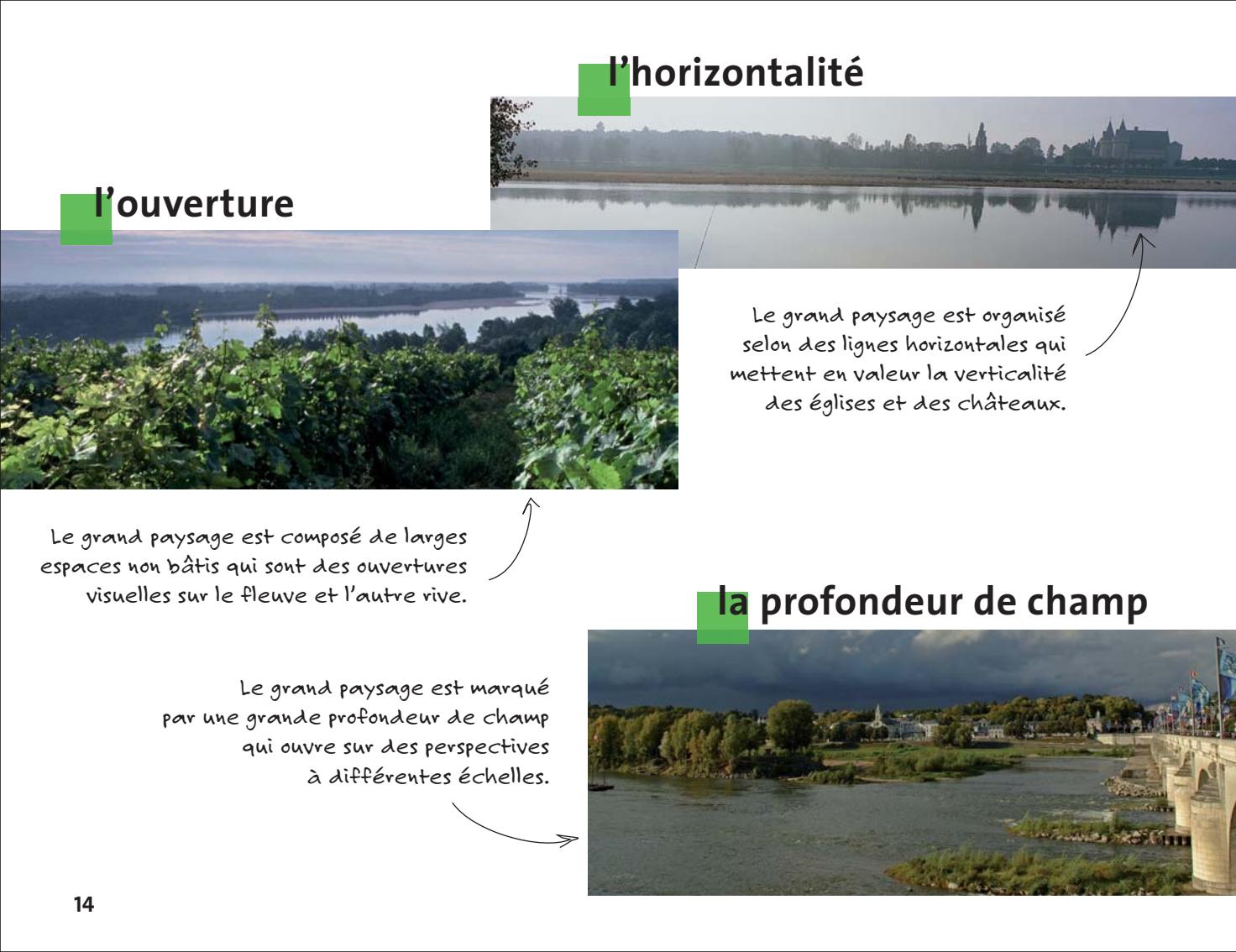
LES MUTATIONS RÉCENTES

Les impacts de certaines formes de développement sur le paysage à l'échelle du front bâti sont :

- la **perte d'identité**, par la construction de pavillons et d'immeubles dont l'architecture et l'implantation dans l'espace restent sans lien avec le lieu et son histoire,
- la **banalisation des entrées de ville** avec le développement de bâtiments d'activités uniformes et l'absence de qualité des espaces publics de circulation.



2 LES MUTATIONS RÉCENTES À L'ÉCHELLE DU FRONT BÂTI



l'ouverture



Le grand paysage est organisé selon des lignes horizontales qui mettent en valeur la verticalité des églises et des châteaux.



Le grand paysage est composé de larges espaces non bâties qui sont des ouvertures visuelles sur le fleuve et l'autre rive.

Le grand paysage est marqué par une grande profondeur de champ qui ouvre sur des perspectives à différentes échelles.

la profondeur de champ



LE GRAND PAYSAGE

Le paysage s'apprécie, aussi, **d'un coteau à l'autre du Val**, sur des distances dépassant souvent 10 km. Les vues panoramiques sont grandioses, que ce soit depuis le coteau ou la levée.

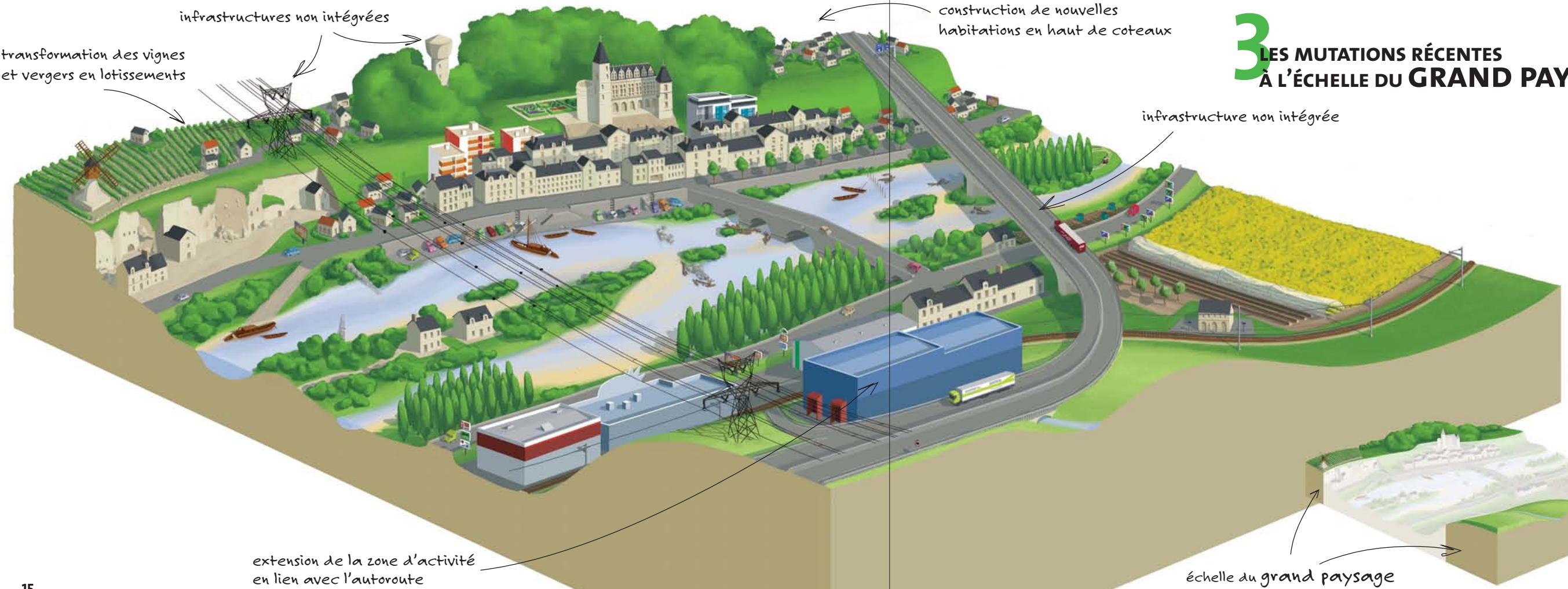
Cet effet s'explique par la largeur de la vallée, l'importance des plans horizontaux et **la dominante des espaces non bâties**, agricoles et naturels.

Ces caractéristiques donnent **une ouverture et une profondeur de champ** aux perspectives dont la forêt, à l'horizon, constitue souvent la limite visuelle.

LES MUTATIONS RÉCENTES

Les impacts de certaines formes de développement sur le paysage à l'échelle du grand paysage sont :

- la **disparition des « coupures vertes** agricoles et naturelles », entre les villes et les villages de Loire,
- la **dégradation des grandes perspectives** avec la diminution, voire la fermeture des champs visuels,
- « **l'écrasement** » de la composition patrimoniale par des aménagements hors proportions.



3 LES MUTATIONS RÉCENTES À L'ÉCHELLE DU GRAND PAYSAGE

À L'ÉCHELLE DU FLEUVE des orientations pour agir...

- **Entretenir les espaces** naturels de Loire.
- **Ouvrir des vues** sur la Loire en limitant les plantations de peupliers.
- **Retrouver des usages agricoles** pour les prairies inondables.
- **Restaurer les anciens ports** et les adapter à la navigation de loisirs.
- **Mettre en valeur les accès** au fleuve pour les piétons et les vélos.



Blois (41), le confortement du pied de levée par des techniques de génie végétal.



Port-Thibault (49), la prairie bocagère avec les haies de frênes têtards.



Tours (37), les berges de Loire restaurées et accessibles au public.

À L'ÉCHELLE DU FRONT BÂTI des orientations pour agir...

- **Réhabiliter le bâti** ancien dans le respect de sa qualité patrimoniale.
- **Adopter** les couleurs et les matériaux locaux dans les nouvelles constructions.
- **Implanter les lotissements** dans la continuité du bâti existant.
- **Aménager des résidences** de tourisme en conservant la qualité des sites.
- **Enfouir les câbles** aériens d'électricité et de téléphone.



Saumur (49), ancien hôtel de négociants du XVIII^e, réhabilité et reconvertis en appartements.



Langeais (37), un lotissement en harmonie avec les immeubles existants.



Montlouis-sur-Loire (37), un équilibre entre le développement de l'habitat et de l'agriculture.

À L'ÉCHELLE DU FRONT BÂTI des orientations pour agir...

- Limiter la présence de la voiture dans les centres anciens.
- Contrôler l'affichage publicitaire sur les principaux axes de circulation et à proximité des monuments.
- Concevoir des espaces publics prenant en compte les qualités patrimoniales des lieux.
- Maintenir des « coupures vertes » entre villes et villages.



Saint-Genouph (37), les champs maraîchers aux portes de Tours.



Béhuard (49), une rue ancienne restaurée et des câbles aériens enfouis.



Orléans (45), la place de la Loire, réaménagée pour s'ouvrir vers le fleuve.

À L'ÉCHELLE DU GRAND PAYSAGE des orientations pour agir...

- Concevoir des ponts en harmonie avec la traversée de la Loire et de sa vallée.
- Concevoir des parcs d'activités comme des « Portes d'entrée » du Val de Loire.
- Implanter les mâts de grande hauteur à bonne distance des espaces patrimoniaux.
- Soutenir les productions agricoles en renforçant le lien entre villes et campagnes.
- Freiner la transformation des terres agricoles en terrains à bâtir.
- Intégrer les bâtiments agricoles.



Cléry-Saint-André (45), depuis la plaine alluviale, la vue sur la basilique est maintenue et soulignée par les alignements d'arbres.



Mer (41), une trame verte naturelle dans le plan d'aménagement de la zone d'activités (230 ha) dite « Les Portes de Chambord ».

Montsoreau (49), le maintien des espaces ouverts agricoles pour lire le grand paysage.

PAYSAGES DE MÉMOIRE, PAYSAGES À VIVRE

L'inscription Unesco est un engagement de la France à protéger et mettre en valeur le « paysage culturel vivant » du Val de Loire, c'est-à-dire :

- **préserver** les paysages remarquables,
- **assurer** l'intégration paysagère des équipements,
- **maîtriser** le développement résidentiel,
- **concilier** les paysages et les nouveaux usages dans l'agriculture, le tourisme et la fréquentation des lieux publics.

L'État français, garant de la pérennité de l'inscription devant la communauté internationale s'est engagé à mettre en place un **plan de gestion du site** en concertation avec les régions Centre et Pays de la Loire ainsi que l'ensemble des collectivités publiques du Val de Loire.

L'avenir de notre paysage nous concerne tous !

POUR EN SAVOIR PLUS...

La Mission Val de Loire accompagne les collectivités, les acteurs privés et les associations du site dans la **gestion durable** de nos paysages d'exception.

Elle assure un rôle d'information, d'expertise et d'appui au montage, au suivi et à l'évaluation des projets de préservation et **mise en valeur** des paysages du Val de Loire.

Interlocuteur référent...

Myriam Laidet, Chargée de mission Développement durable.

« Vivre et faire vivre les paysages du Val de Loire »
et « Un projet pour les paysages du Val de Loire »

téléchargeables sur

www.valdeloire.org





Mission Val de Loire

81 rue Colbert BP 4322 - 37043 Tours cedex 1
Téléphone 02 47 66 94 49 - Fax 02 47 66 02 18
smi@mission-valdeloire.fr
www.valdeloire.org

© 2010 - Créditation, réalisation et illustrations Christophe Bonté - Impression Graphival
Imprimé sur du papier PEFC issu de forêts gérées durablement - Imprim'vert

Crédits photos : ATU, AUAO, CC Est tourangeau, Pierre Aucante, David Darrault, Laurent Massillon, Bertrand Penneron, Anne Velche et les fonds photographiques des communes citées

vue aérienne de Tours et son agglomération ouest

